

Maxime CIARLETTA
Olivier DESPLATS
Bastien LEGRAND
Philippe MAILLET
Commissaires aux Comptes

EGLISE LILLE METROPOLE

Association culturelle

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Ce rapport contient 15 pages

117, rue Nationale
59700 MARCQ-EN-BARCEUL CEDEX
Tél. : 03 20 14 78 99
fcac@fccconseil.com

 **fccconseil.com**

EGLISE LILLE METROPOLE

16, Rue du Molinel
59290 - WASQUEHAL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association l'église Lille Métropole relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « 1-a - Présentation du projet immobilier de la nouvelle église et du montage de l'opération » de l'annexe des comptes annuels exposant les impacts des apports avec droit de reprise auprès du fonds de dotation « Fonds de partage et de solidarité ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq-en-Barœul, le 18 avril 2024

Flandre Commissariat aux Comptes



Philippe MAILLET
Commissaire aux comptes

<ACTIF - EGLISE LILLE METROPOLE>

ACTIF	Brut	Amt./Dépr.	Net Exercice 2023	Net Exercice 2022
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissements	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-
Concessions, brevets, licences, marques...	446,80	446,80	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immos incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles				
Terrains	-	-	-	260 000,00
Constructions	292 757,48	227 840,93	64 916,55	1 730 784,28
Install. techniques, matériel & outillages industr	1 899,92	8 979,41	7 079,49	5 942,49
Autres immobilisations corporelles	357 967,67	155 269,79	202 697,88	229 250,33
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immos corporelles	-	-	-	-
Biens reçus par legs ou donations à céder	-	-	-	-
Immobilisations financières				
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	3 300,00
SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	653 071,87	392 536,93	260 534,94	2 217 392,12
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En-cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	37 099,07	-	37 099,07	3 774,58
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	-
Créances diverses	0,55	-	0,55	6 468,24
Valeurs mobilières de placement	37 536,00	6 923,00	30 613,00	507 843,59
Disponibilités	430 210,15	-	430 210,15	690 279,16
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	6 981,51	-	6 981,51	6 587,75
SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF CIRCULANT	511 827,28	6 923,00	504 904,28	1 214 953,32
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursements des emprunts	-	-	-	-
Ecart de conversion actif	-	-	-	-
TOTAUX GÉNÉRAUX	1 164 899,15	399 459,93	765 439,22	3 432 345,44



<PASSIF- EGLISE LILLE METROPOLE>

PASSIF	Net Exercice 2023	Net Exercice 2022
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	3 317 648,46	3 317 648,46
Fonds associatif avec droit de reprise		
Fonds statutaires	-	-
Fonds propres complémentaires	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Réserves pour projet de l'entité	102 115,52	102 115,52
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	237 345,13	183 866,71
Résultat de l'exercice	-	53 478,42
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
SOUS-TOTAUX DES FONDS PROPRES	731 598,23	3 182 418,85
Fonds reportés ou dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	-	158 738,30
SOUS-TOTAUX DES FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS	-	158 738,30
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
SOUS-TOTAUX	-	-
Dettes		
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes / établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 016,65	61 028,25
Dettes fiscales et sociales	16 291,90	27 479,36
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	2 532,44	2 680,68
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	-	-
SOUS-TOTAUX	33 840,99	91 188,29
Ecart de conversion passif	-	-
TOTAUX GÉNÉRAUX	765 439,22	3 432 345,44



COMPTE DE RESULTAT - EGLISE LILLE METROPOLE

CPTE DE RESULTAT EN LISTE	Net Exercice 2023	Net Exercice 2022
Produits d'exploitation		
Cotisations	-	-
Ventes de dons en nature	-	-
Ventes de marchandises	-	-
Production vendue : Biens	-	-
Parrainages	-	-
Production vendue : Services	3 030	1 320
Production stockée	-	-
Production immobilisée	-	-
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	-	-
Versements des fondateurs ou consom. de la dot. co	-	-
Ressources liées à la générosité du public	-	-
Dons manuels	652 143	629 124
Mécénat	-	-
Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	-	-
Produits liés à des financements obligatoires	-	-
Reprise / amortiss. & prov. - Transfert charges	10 635	2 820
Utilisation des fonds dédiés	163 380	197 663
Autres produits	4 644	15 625
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	-	-
Variations de stocks de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvision	3 517	3 892
Variations de stocks MP et autres approvisionnement	-	-
Autres achats et charges externes		
Achats d'études et de prestations de services	-	-
Achats de matériel, équipements et travaux	-	-
Achats non stockés	-	-
Fournitures non stockables	33 009	34 624
Fournitures d'entretien et de petit équipement	8 460	17 200
Fournitures administratives	1 446	2 876
Petits logiciels	99	609
Autres fournitures	3 341	7 307
Sous-traitance générale	34 790	22 623
Redevance de crédit-bail	-	-
Locations	49 425	18 772
Charges locatives et de copropriété	1 789	574
Entretien et réparations	15 167	17 734
Assurances	5 347	7 564
Etudes et recherches	-	-
Divers	-	-
Documentation	327	273
Frais de colloques, séminaires, conférences	6 295	7 708
Autres	2 560	2 993
Personnel extérieur à l'association	-	-
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	176 872	200 540
Publications, relations publiques	2 776	3 299
Transport de biens, collectifs du personnel	-	-
Déplacements, missions, réceptions	40 354	38 529
Frais postaux et de télécommunications	9 980	9 162
Services bancaires et assimilés	2 945	1 946
Divers	16 817	12 234



COMPTE DE RESULTAT - EGLISE LILLE METROPOLE

CPTÉ DE RESULTAT EN LISTE	Net Exercice 2023	Net Exercice 2022
Aides financières	- 36 481 -	43 284
Impôts, taxes et versements assimilés	- 8 900 -	8 579
Salaires et traitements	- 202 656 -	192 821
Charges sociales	- 88 454 -	81 570
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	- 104 445 -	145 849
Sur immobilisations : Dotations aux provisions	- - -	-
Sur actif circulant : Dotations aux provisions	- - -	-
Pour risques et charges : Dotations aux provisions	- - -	-
Reports en fonds dédiés	- 4 641 -	15 620
Autres charges	- - -	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 27 062 -	51 629
Produits financiers		
Produits financiers de participations	- - -	-
Prds autres v. mobilières et créances actif immob.	- - -	-
Intérêts et produits assimilés	20 015	19 759
Reprises sur provisions et transferts de charges	16 283	-
Différences positives de changes	- - -	-
Produits nets sur cessions de VMP	- - -	-
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	- 5 972 -	15 054
Intérêts et charges assimilées	- - -	-
Différence négatives de change	- - -	-
Charges nettes sur cessions de VMP	- 16 488 -	-
RESULTAT FINANCIER	13 838	4 705
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 066	2 612
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 500	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	5 272
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	- 74 -	416
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	- 2 437 954 -	11 642
Dotations aux amortissements et provisions	- 3 134 -	2 381
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 2 437 596 -	6 554
Participation des salariés aux résultats	- - -	-
Impôts sur les bénéfices	- - -	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 2 450 821 -	53 478
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	- - -	-
Prestations en nature	- - -	-
Bénévolat	- - -	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	- - -	-
Mises à dispositions gratuites de biens	- - -	-
Prestations en nature	- - -	-
Personnel bénévole	- - -	-



EGLISE LILLE METROPOLE

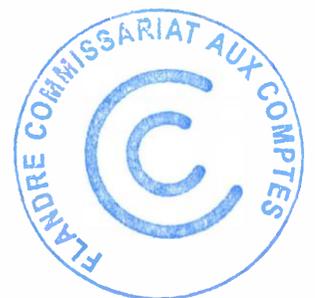
Association Cultuelle

16 Avenue du Molinel

59290 - WASQUEHAL

ANNEXE

***Exercice comptable
du 01/01/2023 au 31/12/2023***



1 - PREAMBULE

a) Présentation du projet immobilier de la nouvelle église et du montage de l'opération

Sur l'exercice 2023, l'association Eglise Lille métropole a démarré le projet immobilier d'extension immobilière de l'église situé 16 rue du Molinel à Wasquehal.

L'association souhaite opérer une extension de l'église de Wasquehal afin d'accueillir plus de fidèles au vu de son rythme de croissance et développer des activités supplémentaires.

Le montage juridique proposé est réalisé avec les entités suivantes :

- Le fonds de dotation « FONDS DE PARTAGE ET DE SOLIDARITE » qui est propriétaire du bâtiment depuis juillet 2023. Il demandera le transfert du permis de construire déposé par ELM et fera l'emprunt auprès des banques et suivra les travaux.
- La SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) AGORA dont le rôle sera d'exploiter le bâtiment. C'est un mixte entre société commerciale et associative.

L'assemblée générale extraordinaire de l'association Eglise Lille Métropole en date 7 janvier 2023 a validé les résolutions concernant la proposition d'un apport avec droit de reprise de l'ensemble immobilier de Wasquehal ainsi que la proposition d'un apport en numéraire avec droit de reprise d'un montant maximum de 1 200 000 euros en plusieurs phases successives auprès du fonds de dotation « FONDS DE PARTAGE ET DE SOLIDARITE ».

L'association Eglise Lille Métropole a réalisé les apports ci-suivant auprès du fonds de dotation « FONDS DE PARTAGE ET DE SOLIDARITE » autorisés en amont par l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 janvier 2023.

- L'apport immobilier avec droit de reprise d'un actif immobilier situé 16 Av. du Molinel, 59290 Wasquehal) avec une valeur estimée à 3,1 M€ par l'acte notarié du 3 juillet 2023 (valeur net comptable de 1 863 108 euros dans les comptes de l'association).
- Les apports financiers avec droit de reprise en plusieurs phases successives en fonction de l'avancement du projet immobilier d'un montant de comptabilisés également dans le poste des charges exceptionnelles 574 846 euros (apport en numéraire d'un montant maximum de 1,2 M€ jusqu'au 31 décembre 2024).

Pour la mise en œuvre des apports en numéraires des différentes phases du projet, les placements immobiliers (SCPI) ont été cédés sur l'exercice pour un montant 471 053 euros afin d'obtenir des liquidités nécessaires pour le financement du projet. Un contrat cadre a été signée avec l'église de Wasquehal en novembre 2023.

L'objectif du projet est de pouvoir accueillir dans les locaux des activités culturelles, d'intérêt général et commerciales. Avec ce montage, ELM pourra se concentrer sur le développement de l'activité culturelle sans se soucier de la gestion et de l'exploitation du bâtiment.

Le Fonds de dotation « FONDS DE PARTAGE ET DE SOLIDARITE » a pour objet de mettre en œuvre et soutenir des actions d'intérêt général à caractère philanthropique, social, humanitaire, culturel ou familial, en France comme à l'étranger, et notamment :

- d'apporter un soutien concret aux personnes en situation de crise ou de vulnérabilité,
- de participer à toute action humanitaire en France ou à l'étranger.

b) Autres commentaires

L'exercice social clos le 31 décembre 2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 765 439.22 €.

Le résultat net comptable est un déficit de (-2 450 820.62) euros.



2 - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

On observe sur l'exercice 2023 l'utilisation de 155 714.72 euros du fonds dédiés du projet immobilier du bâtiment de Wasquehal correspondant à des honoraires du lancement des études préalables au projet de construction (Fonds dédiés de 155 714.72 euros → Utilisation de 169 156.08 euros en 2023 des dépenses engagées).

3 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générale

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été établis et présentés conformément :

- aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif et définies par le règlement ANC 2018-06 ;
- aux règlements relatifs à la comptabilisation, l'évaluation et la dépréciation des actifs et à l'enregistrement des passifs.

Les règles d'établissement des comptes annuels respectent les principes comptables de :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- prudence

Les principales règles et méthodes comptables retenues sont exposées au cours des différentes notes qui suivent sur les comptes annuels, se rapportant chacune à un poste spécifique du bilan et du compte de résultat.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Le compte de résultat est établi à partir des données issues de la comptabilité générale et conformément à l'article 511-2 du PCG. Sa présentation, en application de ces règles, permet une lecture en liste des charges et produits par nature.

Les associations culturelles sont constituées conformément aux règles générales du contrat d'association. Elles s'organisent et fonctionnent librement sous les seules restrictions exposées ci-après (Décret du 16-3-1906 art. 30).

Immobilisations

Les méthodes et les durées d'amortissements retenues ont été les suivantes.

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Concessions, brevets, licences, logiciels	Linéaire	1 an
Constructions	Linéaire	50 ans
Installations générales	Linéaire	15 à 40 ans
Mobilier, véhicule, matériel de sonorisation	Linéaire	5 à 10 ans



4 - Evènement post-clôture

Conformément aux dispositions du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31 décembre 2023 ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 avril 2024.

Les comptes annuels 2023 ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date.

Les éléments indiqués reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation.

5- INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

5.1 BILAN ACTIF

5.1.1 Immobilisations et Amortissements

L'association a réalisé un apport immobilier avec droit de reprise auprès du fonds de dotation FONDS DE PARTAGE ET DE SOLIDARITE entraînant des sorties d'immobilisations pour un montant de 2 748 028.30.

IMMOBILISATIONS

Immobilisations	Au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2023
Immobilisations Incorporelles	446.80			446.8
Terrains	260 000.00		260 000.00	
Constructions	3 028 327.48	12 458.30	2 748 028.30	292 757.48
Inst. Techniq. Mat. Outillage	1 899.92	0	0	1 899.92
Autres immobilisations corporelles	375 640.06	1 536.9	19 209.29	357 967.67
Constructions en cours				
Immobilisations Corporelles	3 665 867.46	13 995.20	3 027 237.59	652 625.07
Immobilisations Financières	3 300.00		3 300.00	
Totaux actif immobilisé	3 669 614.26	13 995.20	3 030 537.59	653 071.87

AMORTISSEMENTS

Amortissements	Au 31/12/22	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2023
Immobilisations Incorporelles	446.80			446.80
Constructions	1 297 543.20	82 903.03	1 152 605.30	227 840.93
Instal. Techni. Matériel. Outillage	7 842.41	1 137.00		8 979.41
Autres immobilisations corporelles	146 389.73	20 404.55	11 524.49	155 269.79
Immobilisations Corporelles	1 451 775.34	104 444.58	1 164 129.79	392 090.13
Immobilisations Financières				
Total des amortissements	1 452 222.14	104 444.58	1 164 129.79	392 536.93



5.1.2 Actif circulant – Classement par échéance

	Au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2023
Charges constatées d'avance	6 587.75	393.76		6981.51
Total	6 587.75	393.76		6 981.51

Avances et acomptes Fournisseurs

	Au 31/12/22	Augmentation	Diminution	Au 31/12/23
AGENOR		1 599 €		1 599 €
ONM Notarial		35 500 €		35 500 €
Divers	1 €			1 €
Total	1 €	37 099 €		37 100 €

5.2 BILAN PASSIF

5.2.1 Fonds associatifs

Fonds associatifs	Au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2023
Fonds associatifs sans droit de reprise	3 317 648.46			3 317 648.46
Autres réserves : réserves pour projet de l'entité	102 115.52			102 115.52
Report à nouveau négatif	-183 866.71	-53 478.42		-237 345.13
Total	3 235 897.27	-53 458.42		3 182 418.85

Le résultat négatif 2022 a été porté en Report à nouveau négatif.

5.2.2 Résultat de l'association

Résultat de l'association	Au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2023
Résultat de l'exercice	-53 478.42	- 2 397 342.20		-2 450 820.62
Total	-53 478.42	- 2 397 342.20		-2 450 820 .62

La cession du bâtiment ainsi que le transfert d'une partie des placements expliquent le résultat négatif de l'année 2023.



5.2.3 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	REPORTS	UTILISATIONS		T R A N S F E R T S	A LA CLOTURE
			Montant global	Dont remboursements		Montant global
Fonds dédiés liés à la générosité du public	56 677,02	0,00	56 677,02			0,00
Fonds dédiés/ress,legs projet constr,54,2	102 061,28	4 641,30	106 702,58			0,00
Fonds dédiés/ress,legs projet constr,54,2	0,00		0,00			0,00

Au cours de l'année 2023, l'intégralité des ressources existantes au sein des deux fonds dédiés ont été affectés en contrepartie des dépenses d'honoraires pour le projet immobilier de la nouvelle église de Wasquehal.

Le montant des honoraires au titre du projet immobilier de la nouvelle église s'élève à 169 156 euros sur l'exercice 2023.

5.2.4 État des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		À moins d'1 an	À plus d'1 an et – de 5ans	À plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 016.65	15 016.65		
Dettes fiscales et sociales	16 291.90	16 291.90		
Autres dettes	2 532.44	2 532.44		
Dettes sur immobilisations				
Total	33 840.99	33 840.99	0,00	



6- INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 L'effectif

L'effectif au 31/12/2023 est de 5 salariés à temps plein, et de 1 salarié à temps partiel (soit 0.50 équivalent temps plein). A cet effectif s'ajoutent deux Assistants pastoraux retraités bénéficiant d'une indemnité de culte.

6.2 Rémunérations

Le salaire brut annuel global se monte à 182 036.40 €

6.3 Engagements reçus ou donnés

Contrat de location n°DG9356600 signé auprès de la société TOSHIBA à compter du 20/05/20.

Contrat du véhicule VOLKSWAGEN- TIGUAN – Réf. : 22012793B du 02/06/22

6.4 Etat des dons (Excluant les dons affectés au futur projet)

DONS (excluant les dons affectés au futur projet)		
		2023
Dons France	Dons manuels	634 914,09 €
	Leg, donations et assurance-vie	0,00
	Mécénat	0,00
Avantages et ressources provenant de l'étranger		17 229,03 €
TOTAUX		652 143,12 €

6.5 Information sur les contributions volontaires en nature

L'entité a choisi de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature, elle fournit néanmoins les informations suivantes :

→ Pour mener à bien sa mission l'Eglise s'appuie sur un potentiel de 350 bénévoles.

En effet, pour assurer le bon fonctionnement d'un culte l'église doit s'appuyer sur :

- 17 intervenants pour la technique et la louange (pour l'année 3536 h) ;
- 11 intervenants pour l'accueil et la sécurité (pour l'année 1144 h) ;
- 18 intervenants pour l'accueil et la formation des enfants (pour l'année 1872 h) ;
- 5 intervenants pour assurer la coordination et l'animation des différents pôles (pour l'année 480 h).

De plus, l'Eglise s'appuie sur d'autres compétences nécessaires au bon fonctionnement général, notamment :

- 1 intervenant pour assurer les petits travaux à réaliser dans l'Eglise (pour l'année 104 h)
- 2 intervenants en appui à l'administration (pour l'année 950h).

Suite à l'apport de l'immobilier de l'église de Wasquehal auprès du fonds de dotation en date du 3 juillet 2023 situé 16 Avenue du Molinel à Wasquehal (59290), l'association a bénéficié à titre gratuit de l'église entre le 4 juillet 2023 et le 1^{er} novembre 2023. Nous évaluons cet avantage en nature pour un montant de 39 600 euros pour cette période. Un contrat cadre a été signé entre la SCIC AGORA et l'église de Wasquehal à partir du 2 novembre 2023.

